

AJP

UNE CAMPAGNE POUR DIRE NON AU SEXISME

Le 1^{er} mars, l'AJP lançait une campagne de sensibilisation et d'information nommée « Journalisme zéro sexisme ». Son but : lutter pour plus d'égalité au sein des rédactions belges francophones.



1 femme journaliste sur 2 se sent discriminée dans le cadre de sa profession. 7 femmes journalistes sur 10 déclarent ne pas recevoir une rémunération égale à celle de leurs collègues hommes. 40% des femmes journalistes n'ont pas d'enfant (pour seulement 24% d'hommes). 4 femmes journalistes sur 10 ont été victimes de harcèlement dans une rédaction. Ces chiffres, accablants, vous les avez peut-être vus s'étendre en lettres oranges, beiges et noires qui commencent à déferler sur les réseaux sociaux et en dehors. Ils sont l'un des nombreux résultats tirés de l'étude « Être femme et journaliste en Belgique francophone », réalisée par les chercheuses Florence Le Cam, Lise Ménalque et Manon Libert. Cette recherche révèle un journalisme, à l'image de la société qu'il reflète, encore trop souvent empreint de sexisme ordinaire, où les femmes, toujours sous-représentées (35% des journalistes seulement sont des femmes), font face à des obstacles, difficultés et discriminations propres à leur genre.

5 THÈMES, DES CENTAINES DE TÉMOIGNAGES, PUIS LE SILENCE

Harcèlement et agressions sexistes, sujets assignés aux femmes, inégalités salariales, conciliation vie privée et vie professionnelle,

Suite en [page 8](#)

Camille Loiseau

DOSSIER

UNE ANNÉE HORS DU COMMUN, POUR L'AJP COMME POUR SES MEMBRES

L'Assemblée générale de l'AJP en février dernier a été l'occasion de faire le bilan d'une année 2020 compliquée pour les journalistes, comme pour leur Union professionnelle. Mais il y a aussi un bilan positif à en tirer : rapport d'une année chahutée pour la profession.

Mars 2020. Le COVID frappe le monde, l'Europe, la Belgique. Le premier confinement touche considérablement la profession. Certes, le métier de journaliste est immédiatement reconnu comme « essentiel » et donc « autorisé à travailler ». Mais les médias, outre qu'ils ont en urgence organisé le travail à distance, procèdent d'emblée à des réductions d'effectifs. Les journalistes freelances sont les premier·e·s touchés : pertes de revenus, fins de collaborations,

particulièrement dans les secteurs « fermés » par les autorités, comme la culture et le sport.

C'est donc vers les journalistes indépendant·e·s que se sont dirigés, principalement, les efforts de l'AJP. Après avoir collecté de nombreuses informations chiffrées, l'AJP a convaincu le ministre des médias de débloquer un budget dédié à leur soutien : le fonds Freelance était né, doté de 550.000€ (lire en page 4).

HYGIÈNE, CHÔMAGE, TÉLÉTRAVAIL

Les entreprises de médias vont lutter de front contre la propagation du COVID, et contre un effondrement des recettes publicitaires (jusqu'à 80% pour certaines télévisions locales). Les rédactions généralisent autant que possible le télétravail. Diverses mesures d'économie, comme le recours au chômage économique parfois accompagné d'un complément à l'indemnité de chômage, mais aussi la réduction, ou

Suite en [page 4](#)

N°234

SOMMAIRE

- 02 Presse quotidienne - Epuisement et congés : fin du conflit au Soir \
- 03-06 Dossier - Le rapport d'activité et l'AG de l'AJP \
- 07 Rue de la déonto - Rectifier : quand, comment ? \
- 07 Hommage et Ils et elles publient

AJP

MAIS QU'A FAIT L'AJP EN 2020 ?

L'année était chaotique pour les journalistes et pour leur Union professionnelle. Ce qui n'a pas empêché l'AJP de poursuivre son travail de fond, ses aides aux journalistes, ses formations, ses conseils... Et d'aider spécifiquement les indépendants.

MERCI À VOUS !

En 2020, la Belgique compte 5036 journalistes professionnels agréés en information générale ou presse spécialisée. 2717 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et 2319 dans le rôle francophone.

De nombreux correspondants étrangers (506) obtiennent également une carte de journaliste professionnel, la toute grande majorité dans le rôle francophone.

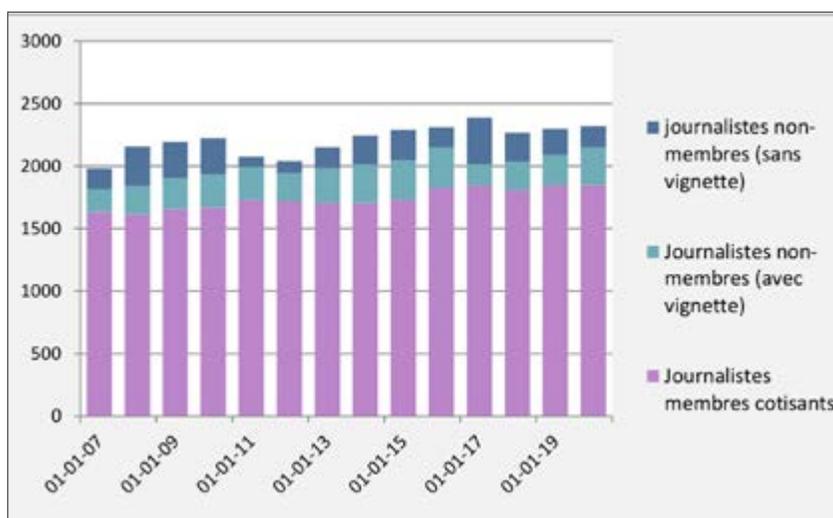
Les journalistes stagiaires belges sont au nombre de 372. Du côté francophone, on en recense 185, dont 88 ont été admis en 2020. L'AJP compte également des membres

correspondants de presse (94), honoraires (107) et étudiants (139).

Contrairement à d'autres syndicats ou associations de journalistes en Europe, l'AJP n'a pas connu d'effondrement du nombre de ses

membres. En 2020, parmi les seuls journalistes professionnels, le taux d'affiliation est de 70.6%. Le graphique suivant permet de visualiser que le taux d'affiliation sur les 7 dernières années reste très stable.

Voilà qui témoigne à la fois de la fidélité des journalistes à l'Union professionnelle et de la reconnaissance de ses actions, malgré une année très compliquée pour la profession.



L'AJP SOUTIENT LA PROFESSION : CECI EST BIEN UNE MOTION

Lors de son assemblée générale, l'AJP a tenu à adresser un message de soutien aux journalistes professionnel-le-s. La motion suivante a été votée à l'unanimité :

L'AJP

o Salue le rôle essentiel joué par les journalistes au cours de la crise COVID ainsi que la reconnaissance de ce caractère essentiel tant par le public que par les autorités.

o Rappelle que « les médias » est un ensemble très loin d'être univoque et que c'est la diversité de ceux-ci qui offre une information de qualité.

o Souligne le professionnalisme avec lequel, dans leur ensemble, les journalistes professionnels ont vérifié les faits, diffusé les consignes élémentaires, recherché la parole des scientifiques, fait une large place aux débats et aux critiques de la gestion de la crise, y compris par les experts.

o Estime qu'une telle information professionnelle a contribué à la protection

sanitaire de la population.

o Invite dans le même temps les rédactions à initier ou poursuivre un travail de réflexion et d'évaluation, vu l'année qui vient de s'écouler, en questionnant leurs pratiques journalistiques, leurs méthodes de travail et la gestion de leurs ressources humaines, salariées comme indépendantes.

o Félicite les rédactions pour les efforts déployés, dans des conditions souvent difficiles, pour livrer des reportages de terrain autant que pour donner voix à chacun-e, y compris aux publics les plus défavorisés.

o Constate que l'indépendance, indispensable pour qu'un tel travail journalistique de qualité puisse être réalisé, particulièrement en temps de crise, demeure une valeur cardinale du

journalisme et que cette indépendance illustre que le seul enjeu pour les journalistes est d'être au service des publics et des citoyen-ne-s.

o Admire le courage avec lequel les journalistes ont surmonté les difficultés quotidiennes que génère le travail à distance, dans des conditions rarement idéales et souvent en sous-effectifs.

o Déploie que nombre d'entre eux-elles sont, après un an à ce régime, exténué.e.s, voire dans l'impossibilité de travailler, ou précarisé-e-s par le climat économique alors même que l'information n'a jamais été aussi recherchée.

o Engage fermement les directions de médias à investir davantage de moyens dans les forces vives qui recherchent, traitent et diffusent l'information : les journalistes.

Début en page 1

même la suppression, du recours aux indépendant.e.s et/ou intérimaires sont décidées dans l'urgence par les directions. Et certaines prennent des mesures polémiques comme celle, par Rossel, que les journalistes du groupe renoncent « volontairement » à 7% de leur salaire tout en continuant à travailler à gros temps plein. Et beaucoup décrètent des coupes dans les budgets des freelances.

Chaque fois que des directions ont cru pouvoir imposer, au nom d'une « solidarité avec l'entreprise », des mesures défavorables, voire illégales, aux salarié.e.s ou aux indépendant.e.s, l'AJP s'est mobilisée avec ses délégué.e.s et a obtenu leur retrait ou leur aménagement. On notera avec soulagement que la plupart de ces mesures d'économie radicales n'ont pas été reconduites au cours du « deuxième confinement ».

MESURES EN CONTINUELLE ÉVOLUTION

Mesures de distanciation, restrictions d'accès, limitations de déplacement ou, plus



La rédaction déserte de La Libre. Photo P-F Lovens.

récemment, fermeture des frontières : il a fallu revoir tous les modes de production de l'information. L'entretien par téléphone s'est généralisé, tout comme les réunions par vidéoconférence ainsi que le travail à domicile. Des rédactions ont régulièrement tenté de « faire revenir » les journalistes sur place, en fonction des recommandations en vigueur et surtout de

leur relâchement, mais elles ont aussi constaté qu'il n'y avait, en télétravail, aucune perte d'efficacité. De nombreux journalistes ont ainsi gagné en qualité de vie. Beaucoup ont cependant souligné la difficulté de l'isolement et celle de retrouver l'aspect « collectif » du métier.

Des décisions des autorités, dont le couvre-feu, ont également entravé la liberté de se déplacer. Bien que les journalistes aient été épargnés par des mesures directes, considérés comme « essentiels », les interrogations furent nombreuses, à propos des tests et/ou quarantaines à prévoir, ou d'endroits comme les maisons de repos ou les hôpitaux où les autorisations d'accès ont d'abord été refusées. Ici aussi, l'AJP est intervenue pour que l'accès aux sources et au terrain soit garanti.

Récemment, la fermeture quasi-complète des frontières belges a posé de nombreuses questions en raison de démarches administratives qui tendent à limiter la circulation effective des journalistes, et donc de l'information. D'autant que les pays voisins, ou plus lointains, édictent d'autres formalités et des mesures de restriction des déplacements. Notre site www.ajp.be donne les dernières infos en la matière.

AIDES DIVERSES

Les autorités ont tenté de viser le plus large possible en octroyant différents types d'aides. Mais, malgré des suggestions de critères plus efficaces par l'AJP, certaines franges de la profession sont demeurées hors du champ des indemnités et allocations disponibles. Ainsi, les journalistes indépendant.e.s complémentaires n'ont pu accéder au droit passerelle (en raison de la dispense de cotisations sociales qui leur est légalement octroyée) ; les aides régionales ne concernaient que certains code NACE et non ceux des professions « autorisées » comme l'était le journalisme ; ces aides régionales ont calqué leur attribution sur l'obtention du droit passerelle avec la même conséquence d'exclusion pour les indépendant.e.s complémentaires. Enfin les statuts « hybrides » (Smart, Merveille), n'ont eu aucun accès aux aides publiques.

Pour ceux et celles-là notamment, le fonds Freelance initié par l'AJP en Fédération Wallonie-Bruxelles a constitué un soutien indispensable (voir ci contre).

LE FONDS FREELANCE COMME UNE BOUÉE DE SAUVETAGE

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, des concertations ont été initiées par l'AJP avec le cabinet de la Ministre des médias, Bénédicte Linard. En avril, le plan de soutien au secteur des médias est bouclé par le gouvernement FWB. Il concerne essentiellement l'aide aux entreprises mais il comporte aussi un mécanisme novateur de soutien direct aux journalistes freelances. Le montant alloué à cet effet est de 550.000 €.

Octroyée techniquement au Fonds pour le journalisme, l'aide est répartie selon les mécanismes en vigueur pour ce Fonds : par appels à projets et par le biais de bourses à la production. Les bourses s'élèvent à 700 €. Les projets peuvent être individuels ou collectifs, chaque intervenant bénéficiant alors de la bourse. Des formats minima ont été déterminés pour chaque support (TV, radio, Web, Photo, presse écrite...). Le premier appel est lancé en juin.

En 7 mois, le Fonds freelance a attribué 424 bourses à la production journalistique (170 pour le 1er appel, 254 pour le 2^e), soit près de 300.000 € répartis entre 275 journalistes freelances.

Le Fonds n'a pas entièrement épuisé au 31 décembre les moyens dont il disposait. L'AJP espère pouvoir les reporter sur l'année 2021 et poursuivre ainsi le soutien aux indépendant.e.s : la demande est à l'examen au cabinet Linard et nous avons bon espoir qu'elle aboutisse. Car pour les freelances, la crise est en effet loin d'être terminée...

Toutes les productions soutenues par les bourses du Fonds freelance sont visibles sur le site¹. Des tris par support média (radio, tv, presse écrite, photo...) ou par thème sont possible. Il y a plein de très chouettes reportages et pour les rédacs chefs qui nous lisent : toutes les productions sont à vendre. Il suffit de contacter en direct les auteurs freelances sur notre site.

L'AJP a reçu des très nombreux remerciements et messages positifs des freelances pour cette initiative. Voilà aussi à quoi peut servir une Union professionnelle en temps de crise.



[1] <https://www.journalistefreelance.be/Fonds-freelance>



2020, année exceptionnelle. L'AG de l'AJP s'est aussi déroulée par visioconférence.

AGIR POUR TOUTE LA PROFESSION : NOS ACTIONS COLLECTIVES

En 2020, outre les actions en lien avec la crise sanitaire et économique, l'AJP est intervenue dans plusieurs dossiers qui concernent ou toute la profession, ou toute une rédaction ou une catégorie professionnelle. Ce que nous appelons « les dossiers collectifs ».

1. L'AVENIR - IPM

En 2019, l'AJP avait été très présente lors des tensions entre la rédaction de *L'Avenir* et son actionnaire Nethys, avec pour objectif de soutenir les équipes dans leur volonté de sauver le journal, son indépendance rédactionnelle, ses emplois et de sortir de Nethys le plus rapidement possible. Cette action, et celle des équipes de *L'Avenir*, a été décisive : en février 2020, la procédure de vente, qui concerne *L'Avenir* mais aussi *Moustique*, *Proximag* et *Télépocket*, est lancée. En juillet, c'est l'offre de IPM qui est retenue. Elle prévoit que la société Éditions de *L'Avenir* cède à IPM Group la branche d'activité de presse (*L'Avenir*) et Nethys les parts qu'elle détient dans *L'Avenir Hebdo* (*Moustique - Télé Pocket*). L'accord prévoit également un futur partenariat à établir avec la coopérative "Notre Avenir", qui inclura une participation au capital et la désignation d'un administrateur indépendant, ainsi que le respect de la charte rédactionnelle et le maintien du siège social du quotidien à Namur.

En décembre, l'Autorité Belge de la Concurrence (ABC) autorise l'opération. L'AJP a été parmi les acteurs consultés par l'ABC. L'accord avec la Coopérative n'est cependant toujours pas signé à ce jour. La Coopérative des travailleurs et des lecteurs de *L'Avenir* rassemble désormais 1500 coopérateur-trice-s pour un montant de 450.000 € en capital. La direction d'IPM veut avancer rapidement et, en ce début 2021, elle installe des synergies à tous les étages, en ce compris entre les rédactions : les rédactions sportives ont ainsi été mutualisées pour servir les 3 titres de presse quotidienne. L'AJP (avec ses délégués IPM et EDA) et les



SDR de *La Libre* et de *L'Avenir* ont constitué une plateforme commune pour négocier la réorganisation des rédactions.

2. RTBF : LE DOSSIER DES PENSIONS

La RTBF reste selon l'AJP en défaut de cotiser dans le régime légal de pension complémentaire pour de très nombreux journalistes professionnels. 140 journalistes sont concernés selon nous, mais aussi selon le SPF Pensions qui suit ce dossier de près. Plusieurs tentatives amiables ont eu lieu, afin de trouver un règlement juste et rapide de ce gros dossier. La RTBF a alors régularisé partiellement une (très) petite partie des ayants droits.

En décembre 2020, l'AJP a été invitée par le front commun syndical de l'entreprise à exposer le problème devant la commission paritaire de la RTBF. L'Administrateur général de la RTBF a promis une réponse en février 2021. Nous avons réclamé une solution amiable globale, légalement correcte et respectueuse des droits des journalistes. Un dossier à suivre de près en 2021.

3. GRENZ ECHO

La direction du *Grenz Echo* (actionnaire majoritaire : Rossel) avait annoncé qu'elle ne paierait pas d'annuités en 2019, pour raisons économiques. L'AJP a ouvert une négociation en 2020, afin de remettre en place

une convention collective, au-delà des annuités. Plusieurs réunions ont eu lieu à Eupen, mais les négociations ont été suspendues en mars, en raison de la crise sanitaire, et devraient reprendre en 2021.

4. AFFAIRE « VIVASTREET »

17 journalistes indépendantes, exclusivement des femmes, ont vu leurs coordonnées usurpées pour des annonces à caractère sexuel. Alertée par l'une d'elles, l'AJP a réalisé que son annuaire professionnel en ligne www.journalistefreelance.be avait été utilisé à des fins crapuleuses. Nous

avons accompagné le dépôt des plaintes individuelles et déposé plainte au nom de l'Union professionnelle avec constitution de partie civile dans les mains d'une juge d'instruction. L'enquête n'a pas traîné et un homme a été arrêté, inculpé et placé en détention préventive. L'enquête se poursuit et concerne de très nombreux autres faits, au détriment de nombreuses autres femmes. Les journalistes, ainsi que l'AJP, réclameront l'indemnisation de leurs préjudice, dont pour l'AJP, l'inaccessibilité forcée de son annuaire pour contacter les centaines de journalistes utilisant le site journalistefreelance.be comme une vitrine de leur travail.

5. VIOLENCES POLICIÈRES

Lors de la manifestation anti-raciste du 7 juin 2020, un journaliste, un photographe et un étudiant en journalisme ont été intimidés, bousculés, maltraités par des policiers. L'étudiant a été privé de liberté pendant 6 heures et son matériel a été confisqué. 3 plaintes ont été confiées à nos avocats et introduites au Comité P.

Le Comité P nous a informé que certains faits dénoncés étaient transmis au Parquet. Un dossier à suivre en 2021.

6. LE SOIR

Le dossier relatif au *Soir*, avec un épilogue en 2021, est traité en page 2.

Suite en [page 6](#)

7. LES DOSSIERS FÉDÉRAUX

L'AJP collabore étroitement avec l'Union professionnelle des journalistes flamands (VVJ) dès lors que les dossiers relèvent du niveau fédéral ou international. On trouvera en ligne (<http://ag2021.ajp.be/>) davantage d'informations sur les dossiers fédéraux. Notons que nous avons agi de concert pour deux auditions au Parlement fédéral : la lutte contre les **fake news** et celle contre les **discours de haine**. Les enjeux sont importants puisque le cadre constitutionnel de notre régime de liberté de la presse est aussi visé. Avec la VVJ, l'AJP travaille par ailleurs à une réforme de la **loi sur l'agrégation au titre de**

journaliste professionnel : modernisation de la législation, harmonisation des statuts professionnels. Enfin, avec la SAJ (Société de gestion des droits d'auteur des journalistes), nous avons produit une note d'argumentaire commune dans le cadre de la transposition en droit belge de la directive sur le droit d'auteur et les **droits voisins** dans le marché unique numérique. Cette directive devrait permettre aux éditeurs de valoriser leurs droits voisins envers les **GAFAs**. Et pour les journalistes, elle permet aussi de recevoir une « part appropriée » de ces revenus. Le dossier et notre note d'argumentaire sont à l'étude au cabinet du ministre Dermagne.

L'AJP EN QUELQUES CHIFFRES

35.000

Les frais d'avocat-e-s consacrés par l'AJP à la défense individuelle de ses membres s'élèvent en 2020 à 35.000 € (plus de trente journalistes en ont bénéficié). Ce montant est stable par rapport à 2019.

30

La première décade du Fonds pour le Journalisme a été fêtée dignement juste avant le premier confinement. En 2020, 30 projets ont été financés, portant le total de reportages ou d'enquêtes soutenus à 265 depuis la création du Fonds. 147 journalistes différents et 65 médias ont bénéficié du Fonds depuis sa création.

500.000

Voté en octobre 2020, un décret pérennise désormais le Fonds pour le Journalisme, avec une dotation augmentée de 275.000 à 500.000 euros dès 2021. Une très bonne nouvelle pour toutes les rédactions et pour tou-te-s les journalistes : à vos projets !

253

Suite à la pandémie, de nombreuses formations organisées par l'AJP ont été reportées ou annulées, certaines n'étant pas transposables « en distanciel ». AJPro a cependant réussi à former 253 journalistes en 2020, soit à la Maison des Journalistes, soit en rédaction. www.ajpro.be

149

Année compliquée également pour les visites de journalistes dans les écoles, dans le cadre de « Journalistes en classe » (www.jec.be) Mais malgré la fermeture des écoles de mars à juin, puis l'enseignement en alternance présenciel/distanciel dès la 3^e secondaire depuis octobre, 53 journalistes se sont rendus 149 fois dans les écoles. L'option de rencontres virtuelles que nous avons proposée a connu un succès mitigé : d'une part, les rencontres sont tellement plus intéressantes en présentiel... d'autre part, le milieu scolaire a eu beaucoup d'autres contraintes à gérer.

581

Le répertoire en ligne Expertalia permet désormais de contacter 581 expert-e-s dont les coordonnées sont accessibles aux 525 journalistes inscrit-e-s. www.expertalia.be

8.784

Le site ajp.be connaît un trafic en augmentation régulière et dénombre actuellement 8784 sessions mensuelles par 6531 utilisateurs. La rubrique « Emploi » est celle qui suscite le plus d'intérêt. Le compte Twitter de l'AJP compte plus de 15.000 abonnés et le compte Instagram 777.



Les 10 ans du Fonds. Photo Marc Simon.

NEW6S : 2^E ÉDITION DES PRIX DU JOURNALISME CONSTRUCTIF

En décernant le "Prix du journalisme constructif", NEW6S poursuit sa sensibilisation auprès des professionnels de l'info et des étudiants en journalisme. Chaque lauréat remporte une formation en journalisme constructif à l'étranger.

Prix Etudiant 2020

"Le football, vecteur d'intégration sociale pour les réfugiés", Matthieu Maeschalck et Tom Olivier - Ihecs.

Prix Professionnel 2020

Format Court - "Une bouffée d'oxygène pour les familles monoparentales", Véronique Wese - RTBF.

Format Long - "Point fort : autiste", Hélène De Bauw et Baptiste Maryns - Télévisions du monde.

BRUSSELS PODCAST FESTIVAL

Le BPF 2020 a remis ses prix lors de la cérémonie de clôture.

Prix documentaire : "Frères" de Nicolas François et Aurélia Balboni.

Coup de cœur du jury : "Salade tout, sauce corona", d'Elisabeth Debourse et Axelle Minne (soutenu par le Fonds pour le journalisme)

Prix fiction : "Zone 58", de Gaspard Audouin, Jacques Lemaire et Maxime Renaud.

Et l'appel à projets BPF-RTBF (La Première) a été remporté par Jehanne Bergé et Benjamin Rifon, "Je dormirai plus tard".

ULB : TROIS LAURÉATES POUR LE PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE EN JOURNALISME

Le prix 2020 du meilleur mémoire du master en journalisme de l'ULB vient d'être attribué à Margot Houget, pour son enquête "Surdoses", passionnante immersion dans les services d'injection supervisée à Montréal. Les deux autres finalistes étaient Leïla Fery, avec un site web de témoignages sur la construction des masculinités (<https://nor-male.wixsite.com/normale>) et Marine Spanu, pour son diaporama photo enrichi d'interviews sonores sur le tatouage de reconstruction pour les femmes traitées pour un cancer du sein. (R.G.)

MÉDOR Le magazine *Médor* a décerné une bourse inclusion à Karim Aït-Gacen - qui rêve de pouvoir dire qu'il est journaliste - pour une enquête originale.